



Bourse du travail  
Boulevard Pierre de Coubertin  
58000 Nevers  
Tel: 0386611860  
Mel: snes-nievre@dijon.snes.edu

## CIRCULAIRE N°1

## SOMMAIRE

§ Réunion mutations Inter
§ Réforme en cours : la profession doit peser sur les choix
§ Vote interne à la FSU
§ Annexes :
Affiche Réunion Mutations inter
Affiche Organigramme du SNES 58

### RÉUNION MUTATIONS INTER

Le SNES 58 organise une réunion d'information sur le mouvement inter les

**Mercredis 21 et 28 novembre à 15 h**, à Bourse du travail, Bd Pierre de Coubertin, au premier étage.

Lors de cette réunion des entretiens individuels seront assurés.

Possibilité de prendre rendez-vous pendant cette période par Mel ou téléphone pour avoir un rendez-vous personnalisé sur la question des mutations.

### RÉFORME EN COURS : LA PROFESSION DOIT PESER SUR LES CHOIX

Après la consultation institutionnelle organisée par le ministère où les personnels avaient bien peu de place, le ministère avance vers une loi d'orientation et de programmation qui contient des dérives (école du socle, décentralisation des CIO, régionalisation des cartes des formations...) et ne remet pas en cause les réformes du gouvernement précédent pourtant largement rejetées. Face à cela les états généraux du second degré organisés par les SNES ont permis de mettre en avant les mesures urgentes pour les collèges et les lycées, il faut maintenant que les enseignants se mobilisent pour imposer dans le contenu de la loi d'orientation ces mesures.

### VOTE INTERNE À LA FSU

Le vote se déroulera du jeudi 8 au jeudi 29 novembre 2012 inclus. C'est l'occasion pour chaque syndiqué de participer au choix de la direction nationale (vote 1), à l'analyse du travail mené par la direction sortante (vote 2) et au choix de la direction départementale (CDFD, vote 3).

Comme à l'accoutumée les sections syndicales du SNES sont invitées à organiser dans leur établissement des élections internes à la FSU : Orientation fédérale nationale, Rapport d'activité et Orientation fédérale départementale (voir : [http://sd58.fsu.fr/article.php?id\\_article=521](http://sd58.fsu.fr/article.php?id_article=521) ).

Pour cela :

- utiliser le bulletin de vote départemental et qui a été envoyé à chaque syndiqué par correspondance (dans le POUR58 n°39) (vous trouverez un bulletin sur le site de la FSU58 : <http://sd58.fsu.fr/IMG/pdf/bullvotefsu2012.pdf> )
- utiliser la liste d'émargement envoyée dans le courrier du S1 n°3 (supplément au n°724).
- utiliser le procès verbal envoyé dans le courrier du S1 n°3 en ajoutant une troisième rubrique « vote : orientation fédérale départementale » avec le décompte du nombre de votants, du nombre de blancs ou nuls et du nombre d'exprimés.
- Renvoyer procès verbal et liste d'émargement au SNES 58 (SNES Bourse du Travail, 2, Bd P. de Coubertin 58000 Nevers) **avant le 29 novembre 2012**.

S'il n'y a pas de section locale dans votre établissement ou si vous êtes retraité, transmettez, à cette même adresse, votre vote au SNES sous double enveloppe :

- l'enveloppe extérieure étant dûment émargée, porteuse de l'appartenance syndicale et affranchie ,
- l'enveloppe intérieure restant **vierge**.

Bien cordialement,

Le Secrétariat Départemental

Abdellatif ATMANI, Alain CHARLOIS, Olivier CROUZET, Jean de ROHAN